Pour s'inscrire sur le présent site web et bénéficier des Services, tout CLIENT a l'obligation d'accepter expressément les présentes Conditions Générales. Il est donc impératif que tout CLIENT prenne connaissance du présent document en ce qu'il définit les règles d'inscription du CLIENT et de fourniture des Services.

Lorsque le CLIENT initie son inscription auprès de WGS sur le présent site et qu'il coche la case "J'accepte les Conditions Générales des APIs Woosmap", il reconnaît avoir préalablement pris connaissance des présentes Conditions Générales et les accepter sans restriction.

WGS conseille au CLIENT de sauvegarder ou d'imprimer les CG, sans toutefois les modifier.

Les mentions légalement exigées de la part des éditeurs de sites web et d'Applications Mobiles sont accessibles à la page « Mentions légales ».

ARTICLE 1 – PARTIES CONTRACTANTES

Les présentes « Conditions Générales des APIs Woosmap » (ci-après désignées « CG ») complétées des « Conditions Particulières des APIs Woosmap » (ci-après désignées « CP ») constituent un contrat (ci-après le « Contrat ») qui lie :

La société Web Geo Services,

Société anonyme, au capital de 362.301 euros, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro B 514 073 998, Dont le siège se trouve 43, Place Vauban 34000 MONTPELLIER, Ci-après dénommée « WGS »,

D'une part,

<u>ET:</u>

Le « CLIENT », tel que désigné aux CP ci-joint,

D'autre part,

ARTICLE 2 – DEFINITIONS

Entre les parties, les mots ou expressions commençant avec une majuscule ont la signification qui suit :

- « Adresse(s) » : désigne les adresses postales des points d'intérêt du CLIENT ou points de collecte de ses marchandises, avec leurs différents attributs spécifiés en Annexe Technique 2 (tels que jours et heures d'ouverture) communiquées par le CLIENT à WGS.
- « API » (Application Programming Interface) : désigne un ensemble de fonctions permettant d'accéder aux services d'une application, par l'intermédiaire d'un langage de programmation. Dans le cadre du Contrat, le terme API désigne plus particulièrement les programmes informatiques permettant d'interfacer l'Applicatif et la Plateforme Woosmap. Les API ne peuvent être utilisées qu'au moyen de clés d'API à des fins de sécurisation et de personnalisation des Adresses.
- « Application(s) Mobiles » : désigne les applications mobiles du CLIENT, dont les noms figurent aux CP, interfacées à la Plateforme Woosmap en vue de fournir les Adresses aux Mobinautes.
- « Applicatif » : désigne le programme informatique édité par WGS et installé par le CLIENT sur son Site ou dans son Application Mobile pour y proposer des Fonctionnalités de Géolocalisation et permettre à WGS de recueillir les Données des Internautes et leur fournir les Adresses.
- « Console » : désigne l'espace du site web de WGS (console.woosmap.com, à la conclusion du Contrat), accessible seulement au CLIENT qui en est titulaire, sur indication de ses Identifiants et mots de passe, lui permettant de générer des clés d'API pour ses Sites et ses Applications Mobiles et d'effectuer un suivi des Services dans la limite des fonctionnalités proposées.
- « Donnée(s) » : désigne les informations constitutives de la base de données de WGS issues de différents fournisseurs de données géographiques et renvoyées lors de l'utilisation des Services. La typologie des Données figure en Annexe Technique 2.

CG Woosmap (V2.1.4) 1 / 16

- « Fonctionnalités de Géolocalisation » : désigne les fonctionnalités d'interrogation et d'affichage des Adresses, d'offres commerciales ou de services localisés, proposées aux Internautes et/ou mobinautes par le CLIENT, sur son Site et/ou son Application Mobile, au moyen de l'Applicatif et des APIs.
- « Identifiant » : désigne l'adresse de courrier électronique permettant à une personne, autorisée par le CLIENT, d'accéder à la Console en le complétant de son mot de passe ; le CLIENT détermine le nombre d'Identifiants habilités à se connecter et à utiliser la Console.
- « Internaute(s) » : désigne toute personne se rendant sur le Site du CLIENT au moyen d'un terminal de type ordinateur personnel, tablette, smartphone.
- « Mobinaute(s) » : désigne toute personne utilisant l'Application Mobile du CLIENT au moyen d'un terminal de type tablette, smartphone, montre connectée ou autre objet connecté.
- « Crédit(s) » : désigne tout appel aux APIs Woosmap, grâce à l'Applicatif ou en direct.
- « Service(s) » : désigne les seules prestations décrites au Contrat qui sont fournies par WGS au CLIENT, consistant principalement à, sur le Site ou l'Application Mobile du CLIENT, offrir des Fonctionnalités de Géolocalisation aux Internautes ou Mobinautes et à leur délivrer une Adresse.
- « Site » : désigne les sites web du CLIENT, dont les adresses figurent aux CP, interfacés à la Plateforme Woosmap en vue de fournir les Adresses aux Internautes.
- « Plateforme Woosmap » : désigne les technologies de WGS mises en œuvre pour fournir in fine les Adresses aux Internautes et/ou Mobinautes.

ARTICLE 3 – OBJET

Les CG régissent les conditions et modalités selon lesquelles WGS fournira :

- L'Applicatif et l'accès aux API de la Plateforme Woosmap au CLIENT pour lui permettre de proposer des Fonctionnalités de Géolocalisation dans son Site ou son Application Mobile,
- Des Adresses aux Internautes et Mobinautes du CLIENT sur la base des informations à disposition de WGS et de celles préalablement fournies à WGS par le CLIENT,
- L'accès à la Console aux fins de permettre au CLIENT d'effectuer un suivi des Services.

ARTICLE 4 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le Contrat qui lie les parties est constitué, à l'exclusion de tout autre, des seuls documents contractuels suivants par ordre hiérarchique de valeur juridique décroissant :

- Les CP (validées en ligne le cas échéant),
- Les présentes CG,
- Les Annexes Techniques.

En cas de désaccord, d'ambiguïté ou de contradiction entre les termes de ces différents documents contractuels, les termes du document de rang supérieur prévaudront.

En cas de versions successives des documents ci-dessus mentionnés, seule la dernière version aura valeur contractuelle.

Le Contrat exprime l'intégralité des obligations des parties. Il annule et remplace tous les engagements et accords antérieurs, verbaux ou écrits, relatifs à son objet.

Le Contrat ne pourra être modifié que par un avenant signé par les représentants habilités des parties.

Cependant, l'Annexe Technique pourra être mise à jour par WGS seule, dans le cadre d'une amélioration des Services, à charge pour WGS de communiquer ces mises à jour au CLIENT.

CG Woosmap (V2.1.4) 2 / 16

Les différentes correspondances que les parties pourront échanger n'auront pas valeur d'avenant.

ARTICLE 5 – ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE

Le Contrat entre en vigueur à la date de signature des CP par les deux parties.

Sauf stipulation contraire aux CP, le Contrat est conclu pour une durée initiale d'un (1) an. Quelle que soit sa durée initiale, il sera tacitement reconduit pour une ou plusieurs périodes d'une durée d'un (1) an, sauf si l'une des parties dénonce à l'autre, par courrier électronique adressé au moins trois (3) mois avant l'échéance du terme, qu'elle souhaite que le Contrat prenne fin au terme de la période en cours.

Toutefois, en cas d'atteinte d'un des deux seuils suivants (nombre d'Adresses contenues dans la base de données ou nombre de Crédits) selon ce qui est stipulé aux CP, le Contrat prendra fin de manière anticipée à la date d'atteinte du premier de ces seuils. Dans ce cas, le Contrat sera automatiquement renouvelé, à compter de cette date, pour une nouvelle période de douze (12) mois.

Le CLIENT est informé de la prochaine atteinte d'un des deux seuils par WGS au moyen d'un courrier électronique envoyé à l'adresse figurant aux CP, à l'atteinte de quatre-vingts pour cent (80%) du nombre d'Adresses contenues dans la base de données ou du nombre de Crédits. Si le CLIENT ne souhaite pas que le Contrat soit renouvelé selon les modalités de l'alinéa précédent, il lui appartient de le notifier à WGS par courrier électronique : le Contrat prendra alors fin soit à l'atteinte du premier des seuils précités, soit à l'échéance normale de son terme.

En cas d'échéance du terme et de reconduction du Contrat pour une nouvelle durée, le nombre d'Adresses contenues dans la base de données et le nombre de Crédits non consommés par le CLIENT au cours de la période échue ne sont pas reportables sur la période de reconduction du Contrat.

ARTICLE 6 – MODALITES DE CONCLUSION DU CONTRAT

- **6.1** Le Contrat peut être conclu par la signature par les parties des CP en version papier.
- **6.2** Le Contrat peut également être conclu en ligne sous réserve, d'une part, qu'un Contrat n'ait pas été conclu conformément à l'article 6.1 ci-dessus et, d'autre part, de ce que le CLIENT ait dûment complété les éléments constituant les CP en ligne et accepté les CG, étant précisé que le processus d'inscription ne peut être achevé si l'un des champs obligatoires des CP n'est pas rempli ou que la case "J'accepte les Conditions Générales des APIs Woosmap »" n'est pas cochée.

WGS se réserve la possibilité de demander à tout CLIENT de justifier les informations communiquées lors de la procédure d'inscription. Celles-ci doivent être complètes et exactes à la date de l'inscription du CLIENT sur le présent site.

En cas de modification de ces informations, le CLIENT s'engage à les corriger, sans délai, au moyen de la Console.

WGS ne peut vérifier l'identité des clients ni la véracité des informations fournies par eux. En conséquence, le CLIENT reconnaît que toute fausse information ou devenue telle, communiquée par lui, est susceptible d'engager sa responsabilité envers WGS.

Il est strictement interdit à un CLIENT de s'inscrire sur le présent site sous plusieurs identités ou sous une identité fausse.

6.3 – Quel que soit le mode de conclusion du Contrat, les Services sont réservés aux seules personnes physiques ou morales ayant la qualité de commerçant. En conséquence, toute personne physique doit être en capacité de présenter un numéro SIRET pour pouvoir s'enregistrer sur le présent site.

ARTICLE 7 – DESCRIPTION DES SERVICES

Les Services sont principalement les suivants :

- Accès à la Console, permettant à chaque CLIENT notamment de générer des clés d'API pour ses Sites et/ou Applications Mobiles et d'effectuer un suivi des Services dans la limite des fonctionnalités proposées.
- Configuration d'une base de données dédiée au CLIENT dans laquelle seront inscrites les Adresses,

CG Woosmap (V2.1.4) 3 / 16

- Fourniture au CLIENT d'APIs qu'il devra utiliser pour interfacer son Site et/ou son Application Mobile avec la Plateforme Woosmap,
- Fourniture au CLIENT de l'Applicatif à insérer par ses soins dans le code source des pages web de ses Sites et/ou de son Application Mobile,
- Fourniture des Adresses aux Internautes et/ou Mobinautes en fonction de leurs requêtes.

ARTICLE 8 – ACCES A LA CONSOLE

- **8.1** Quelles que soient les modalités selon lesquelles le CLIENT a conclu le présent Contrat, il dispose d'un accès privatif à la Console en se connectant à l'adresse suivante : https://console.woosmap.com au moyen d'un ou plusieurs Identifiants.
- **8.2** En cas d'inscription hors ligne, il appartient au CLIENT de se connecter à l'adresse suivante : https://console.woosmap.com afin de s'identifier en vue de pouvoir accéder à la Console.
- **8.3** En cas d'inscription en ligne, le CLIENT doit choisir ses Identifiant et mot de passe pour achever son inscription et pouvoir accéder à la Console et, le cas échéant, créer d'autres Identifiants.
- **8.4** Dans tous les cas, WGS se réserve la faculté de supprimer l'accès à la Console et, par conséquent, l'accès aux Services en résultant d'un CLIENT dont l'Identifiant serait contraire aux bonnes mœurs ou aurait un caractère illicite, sans préavis ni indemnité en faveur du CLIENT, ni préjudice des droits de WGS.

Le CLIENT choisit son Identifiant et son mot de passe. Il lui appartient de modifier régulièrement son mot de passe, à partir de la Console. Il est fortement recommandé de ne pas choisir un mot de passe constituant un mot courant, mais d'alterner chiffres et lettres, minuscules et majuscules.

Le CLIENT est seul responsable de ses Identifiant et mot de passe et de l'usage qu'il en fait. Il s'engage expressément à conserver son mot de passe confidentiel et à ne le communiquer sous aucun prétexte à qui que ce soit. En conséquence, le CLIENT reconnaît expressément que la saisie de tout Identifiant et mot de passe vaut preuve de son identité et manifeste son consentement à toutes les opérations qui seront réalisées sur la Console suite à son identification.

Le CLIENT doit veiller à maintenir son adresse de courrier électronique valide pendant la période de son utilisation de la Console au risque de ne plus pouvoir y accéder, notamment en cas de perte de son mot de passe.

Le compte d'un CLIENT est strictement personnel et ne peut donc être transmis, par quelque moyen que ce soit, à un tiers, même à titre gratuit.

WGS ne saurait être tenue responsable d'un quelconque préjudice que le CLIENT subirait du fait d'une utilisation par un tiers de ses Identifiant et mot de passe. En cas de perte, de détournement ou d'utilisation frauduleuse de tout ou partie de ses Identifiant et mot de passe, le CLIENT devra immédiatement avertir WGS. Il demeure responsable de toute utilisation faite de ses Identifiant et mot de passe avant d'avoir informé WGS et que celle-ci ait pu, dans un délai raisonnable, les modifier. Dans le cas où un CLIENT diffuserait ou utiliserait son Identifiant de façon contraire à sa destination, WGS se réserve le droit de résilier le Contrat et de supprimer l'accès à la Console, et ce sans préavis ni indemnité. WGS pourra également agir en justice en vue d'obtenir réparation de tous éventuels préjudices qu'elle pourrait subir du fait de cette diffusion ou utilisation.

Ces stipulations sont expressément considérées comme étant substantielles entre les parties.

ARTICLE 9 – SERVICES DE PARAMETRAGE

L'enregistrement sur la Plateforme Woosmap, des Adresses ainsi que de toute éventuelle modification subséquente s'y rapportant, s'effectue au moyen d'un transfert de fichier contenant lesdites Adresses et/ou par connexion API à la Plateforme Woosmap.

Le CLIENT est seul responsable de l'éventuelle conservation d'une copie de ce fichier, à des fins de sauvegarde et/ou d'archivage.

WGS ne souscrit qu'un engagement d'hébergement et de mise à disposition automatisés des Adresses à la seule destination des Internautes et/ou Mobinautes.

CG Woosmap (V2.1.4) 4 / 16

Cet enregistrement des Adresses sur la Plateforme Woosmap suppose que le fichier les contenant respecte le format défini par WGS.

Ce format est décrit en ligne sur le site http://developers.woosmap.com. Il peut être mis à jour par WGS à tout moment. WGS avertira les clients de la modification éventuelle de ce format par le biais du journal des évolutions de la plateforme (« changelog ») du site http://developers.woosmap.com.

Il appartient donc au CLIENT de configurer le fichier de transmission de ses Adresses. A défaut de correcte configuration de ce fichier d'Adresses par le CLIENT, WGS décline toute responsabilité en cas d'absence ou de mauvais fonctionnement des Services.

Enfin, le CLIENT s'engage à interfacer son Site et/ou son Application Mobile avec la Plateforme Woosmap au moyen des APIs fournies par WGS.

Si le CLIENT n'est pas en mesure de réaliser tout ou partie de ces tâches, WGS pourra l'assister à cette fin.

Cette prestation sera alors effectuée après acceptation par le CLIENT du devis spécifique que lui présentera WGS.

ARTICLE 10 – FOURNITURE DES ADRESSES

Le Client peut utiliser ses propres moyens pour fournir une Adresse à son internaute ou instancier l'Applicatif pour demander à l'Internaute de fournir une adresse (au minimum une ville),

L'adresse fournie par l'Internaute (au minimum une ville) peut être gérée par le Client ou transmise à la Plateforme Woosmap qui, en retour, communique à l'Internaute l'Adresse la plus pertinente en fonction, de la saisie de l'adresse précitée et, d'autre part, d'autres critères tels que les jours et heures d'ouverture des points d'intérêt du CLIENT en fonction du jour et de l'heure à laquelle la requête est adressée à la Plateforme Woosmap.

Aucune Donnée n'est conservée par WGS.

<u>ARTICLE 11 – COMMUNICATION DE DONNEES AU CLIENT</u>

A des fins d'analyse, de statistiques et d'amélioration des Services, WGS peut être amené à collecter des échantillons d'adresses saisies par les Internautes. Ces données ne sont associées à aucun identifiant et ne permettent pas d'identifier les Internautes et les Mobinautes.

WGS pourra communiquer au CLIENT les résultats de ces analyses et statistiques dans le cadre d'une prestation complémentaire soumise à proposition commerciale dédiée.

ARTICLE 12 – CONVENTION SUR LA PREUVE

En tant que de besoin, dans les rapports entre les parties, le CLIENT accepte expressément que les enregistrements automatiques par :

- la Plateforme Woosmap soient considérés comme valant preuve :
 - o de la nature, de la substance, de la date et de l'heure des Adresses enregistrées, lues, modifiées et supprimées sur la Plateforme Woosmap,
 - o et, plus largement, de toute information échangée au moyen ou avec la Plateforme Woosmap.
- la Console soient considérés comme valant preuve :
 - o de l'emploi de leur Identifiant et mot de passe, et des dates et heures de cet emploi,
 - o de la nature, de la substance, de la date et de l'heure des opérations réalisées par le CLIENT sur sa Console,
 - et, plus largement, de toutes les correspondances et informations échangées au moyen de la Console entre WGS et le CLIENT.

ARTICLE 13 - DROITS D'UTILISATION

CG Woosmap (V2.1.4) 5 / 16

13.1 - API et Applicatif

WGS est titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle et/ou des droits d'exploitation, en particulier au titre du droit d'auteur et du droit des bases de données, afférents aux APIs et à l'Applicatif (ci-après ensemble désignés les « Programmes »).

Pendant toute la durée du Contrat, WGS concède au CLIENT, en ce inclus ses Internautes et/ou Mobinautes, un droit d'utilisation, non-exclusif, interne, personnel et non-transférable, des Programmes et des Données, dont le CLIENT reconnaît que, du fait de leur organisation en base de données, WGS en est le seul producteur au sens des articles L. 341-1 et suivants le Code de la propriété intellectuelle.

Ces droits s'appliqueront à toutes les évolutions fonctionnelles que WGS pourrait apporter aux Programmes pendant l'exécution du Contrat.

Tous les autres droits de propriété intellectuelle sont expressément conservés par WGS. Tout exercice de ces autres droits constituerait un acte de contrefaçon susceptible de poursuites judiciaires.

Le CLIENT s'engage à ne pas supprimer, modifier ou altérer toute mention de droits de propriété (y compris les droits d'auteur et de marques, conditions d'utilisation des liens, ou marques caractéristiques) affichée ou fournie par le Service. Lorsque ces mentions ne sont pas affichées ou fournies dans le Service, le Client devra les afficher en fonction de la Documentation des APIs.

Le client s'engage à ne pas utiliser les Services de Woosmap pour créer ou améliorer sa propre solution (ou celle d'une tierce partie) au-delà des conditions prévues au Contrat.

Il ne distribuera pas, ne vendra pas ou ne rendra pas disponible tout ou partie des Services en dehors du cadre du présent Contrat.

Il ne modifiera pas ou ne produira pas de solution dérivée basée sur les Services sans accord explicite et préalable de WGS ou mention dans le présent Contrat.

Le Client ne pourra pas utiliser les Données en dehors des Services sauf accord explicite et préalable de WGS ou mention dans le Contrat. Par exemple, le Client ne peut sauver ou exporter les Données vers une plateforme ou un service tiers.

Le Client ne pourra pas mettre en cache, stocker ou indexer les Données en dehors du Service. Une exception peut être faite sur des quantités limitées de Données dans un objectif de performance des intégrations seulement si un tel stockage n'excède pas 30 jours, est correctement sécurisé et n'impacte pas la comptabilisation des appels aux Services.

Certains services de WGS utilisent des informations provenant de la base de données Open Street Map (© OpenStreetMap contributors) disponible sous licence Open Database Licence (ODbl) à cette adresse (https://www.opendatacommons.org/licenses/odbl/1.0/).

13.2 - Console

WGS est titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle et/ou des droits d'exploitation, en particulier au titre du droit d'auteur, du droit des bases de données et du droit des marques, afférents à la Console, à son contenu et à tous les éléments le constituant.

La Console, ainsi que les logiciels, structures des bases de données, textes, informations, analyses, images, photographies, graphismes, logos, sons, marques ou toutes autres données contenues sur la Console demeurent la propriété exclusive de WGS ou, le cas échéant, de leurs propriétaires respectifs avec lesquels WGS a conclu des accords d'utilisation.

Ils ne peuvent en aucun cas être reproduits, utilisés ou représentés sans l'autorisation écrite et expresse de WGS, sous peine de poursuites judiciaires.

WGS concède au CLIENT un droit d'utilisation, non exclusif, interne, personnel et non transférable, de la Console ainsi que des œuvres de l'esprit originales et données qu'elle contient. Le droit ainsi concédé consiste en (i) un droit de consulter en ligne les œuvres de l'esprit originales et données contenues sur la Console et (ii) un droit de reproduction consistant en une impression et/ou une sauvegarde de ces œuvres de l'esprit originales et données consultées. Ce droit d'utilisation s'entend uniquement pour un usage strictement privé.

Toute autre utilisation de la Console, et notamment commerciale, de la part du CLIENT est interdite sans l'autorisation écrite

CG Woosmap (V2.1.4) 6 / 16

et expresse de WGS.

Le CLIENT s'interdit notamment, de manière non exhaustive, de reproduire et/ou représenter pour un usage autre que privé, télécharger, vendre, distribuer, émettre, traduire, adapter, exploiter, distribuer, diffuser et communiquer intégralement ou partiellement sous quelque forme que ce soit, à titre commercial ou non, toute œuvre de l'esprit originale ou donnée contenue sur la Console.

Enfin, le nom de domaine du site à partir duquel la Console est accessible woosmap.com appartient à WGS.

ARTICLE 14 - GARANTIES

WGS garantit au CLIENT la conformité des fonctionnalités principales des Programmes et de la Console à leur documentation figurant dans l'Annexe Technique.

Bien que WGS ait pris un soin tout particulier à la conception et à la réalisation des Programmes et de la Console, le CLIENT est informé qu'un programme informatique ne peut être garanti sans erreur ni interruption de fonctionnement, ni défaut, ce qu'il accepte expressément.

WGS garantit au CLIENT disposer de l'ensemble des droits d'auteur sur les Programmes et de la Console et, en conséquence, l'exercice paisible des droits accordés par application de l'article « Droit d'utilisation ».

Si le CLIENT reçoit une mise en demeure d'un tiers arguant que tout ou partie des Programmes ou de la Console constitue la contrefaçon de ses droits d'auteur et/ou un acte de concurrence déloyale, le CLIENT s'engage à en informer WGS dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de cette mise en demeure.

Dans l'hypothèse d'un contentieux avec ce tiers, les parties s'engagent à collaborer et, notamment, à se communiquer tout document utile, dans les limites de leurs intérêts réciproques.

Dans le cas où, suite à l'action engagée par le tiers, il résulterait de la condamnation définitive ou de la transaction signée entre le demandeur à l'action et WGS une interdiction d'exercer tout ou partie des droits consentis par les présentes, WGS s'efforcera :

- D'obtenir le droit de poursuivre l'exercice de ces droits pour le CLIENT,
- De remplacer les Programmes ou la Console ou les fonctionnalités contrefaisantes par un programme similaire,
- De modifier les Programmes ou la Console afin de les rendre non contrefaisants.

WGS garantira le CLIENT de toute condamnation définitive du fait de l'utilisation des Programmes ou de la Console au titre du Contrat dans la limite des montants payés par le CLIENT à WGS dans le cadre du présent contrat. Cette indemnisation constitue la seule et unique réparation à laquelle pourra prétendre le CLIENT.

Il est expressément convenu que la présente clause définit l'intégralité des obligations de WGS au profit du CLIENT, à l'exclusion de toute autre, en matière de contrefaçon d'un droit quelconque de propriété intellectuelle. La garantie stipulée à la présente clause est expressément exclue dans l'hypothèse où le CLIENT n'appellerait pas en garantie WGS dans un délai de trente (30) jours à compter du jour où lui sera signifiée l'assignation pour action en contrefaçon et/ou concurrence déloyale. WGS ne garantit pas le CLIENT pour toute action en contrefaçon de ses droits de propriété intellectuelle et/ou un acte de concurrence déloyale constitué en dehors du territoire national français.

En cas de mise à disposition des Programmes à titre de test, il est expressément convenu entre les parties que WGS exclut toute responsabilité et garantie.

WGS ne fournit aucune autre garantie au CLIENT que celles stipulées au présent article.

ARTICLE 15 – CONDITIONS FINANCIERES

15.1 - Caractère gratuit ou payant des Services

Tant que le nombre d'appels aux API par le CLIENT est inférieur ou égal au seuil de gratuité stipulé aux CP, les Services sont fournis à titre de test au CLIENT.

CG Woosmap (V2.1.4) 7 / 16

Le nombre d'appels aux API par le CLIENT est comptabilisé sur la base des coefficients stipulés aux CP. La définition des différents appels est disponible en Annexe Technique 2.

La comptabilisation du nombre d'appels aux API par le CLIENT est effectuée par la Plateforme Woosmap, les stipulations de l'article « CONVENTION SUR LA PREUVE » étant expressément applicables à cette comptabilisation.

Lorsque le nombre d'appels aux API par le CLIENT est égal à 80% du nombre stipulé aux CP, le CLIENT en est informé par courrier électronique et/ou par le biais de sa Console web et WGS se réserve le droit de prendre contact avec le CLIENT pour évaluer son besoin et lui proposer des conditions commerciales adaptées à sa consommation.

Lorsque le nombre d'appels aux API par le CLIENT est supérieur au nombre stipulé aux CP, il est fait application de l'article « PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT » selon les stipulations des CP.

15.2 - Prix et modalités de paiement

En contrepartie de la fourniture des Services, le CLIENT versera à WGS le prix stipulé aux CP déduction faite des éventuels rabais et réductions.

Le prix des Services est global et forfaitaire. Il est payable annuellement terme à échoir.

Les modalités de règlement sont mentionnées aux CP. Par défaut, les factures sont adressées au siège social du CLIENT.

Conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, le délai de règlement des factures de WGS est de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture.

Il ne sera fait application d'aucun escompte pour tout paiement anticipé.

15.3 - Défaut de paiement

De convention expresse, le défaut de paiement du prix à l'échéance entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable, nonobstant l'application de l'article « RESILIATION DU CONTRAT » par WGS :

- La suspension de toutes prestations en cours,
- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues à WGS, à quelque titre que ce soit,
- En application de l'article L. 441-6 du Code de commerce, à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, l'application d'une pénalité de retard dont le montant est calculé par le produit du montant impayé et du taux d'intérêt de retard appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, sans que ce taux puisse être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, calculé par jour de retard. Dans ce cas, le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1^{er} janvier de l'année en question. Pour le second semestre de l'année concernée, il est le taux en vigueur au 1^{er} juillet de l'année en question. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé par décret. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Toutefois, le créancier ne peut invoquer le bénéfice de ces indemnités lorsque l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire interdit le paiement à son échéance de la créance qui lui est due. Le montant résultant de cet intérêt en fin de semestre civil sera capitalisé et pris en compte pour le calcul de tout intérêt de retard sur le semestre civil suivant. Ces intérêts de retard sont dus outre tous dommages et intérêts auxquels pourrait prétendre WGS du fait de l'inexécution du Contrat par le CLIENT.

CG Woosmap (V2.1.4) 8 / 16

ARTICLE 16 – INFORMATIQUE ET LIBERTES

16.1 - Informations sur les CLIENTS

WGS accorde une grande importance à la protection des données à caractère personnel et tient à assurer aux CLIENTS que leur vie privée est protégée. Le présent article vise à informer les CLIENTS des traitements de données à caractère personnel les concernant, c'est-à-dire des données permettant de les identifier, directement ou indirectement, ainsi que de leurs droits à l'égard de ces traitements.

Le CLIENT est informé que son inscription ainsi que l'utilisation des Services donnent lieu, pour WGS, à la collecte et au traitement automatisé de données à caractère personnel le concernant, dont l'utilisation est soumise aux dispositions :

- Du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »),
- De la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés modifiée.

Ce traitement de données à caractère personnel figure au registre des activités de traitement de WGS.

Les données à caractère personnel ainsi collectées et traitées sont les suivantes :

- (i) les informations fournies lors de l'inscription : le nom, le prénom et l'adresse email de l'utilisateur souhaitant créer son compte,
- (ii) les données statistiques d'utilisation du présent site et des Services et, notamment, les données techniques telles que par exemple l'URL utilisé par le CLIENT ou son adresse IP.

WGS, sise 43, Place Vauban 34000 MONTPELLIER, est responsable de ce traitement de données à caractère personnel.

WGS dispose d'un délégué à la protection des données, joignable aux coordonnées suivantes : dpo@webgeoservices.com.

Les informations ainsi recueillies font l'objet d'un traitement informatique dont la finalité est de permettre aux CLIENTS une utilisation optimisée du présent site et la création d'Identifiants sur celui-ci en vue de pouvoir bénéficier des Services, outre la gestion de la relation commerciale avec le CLIENT. La base juridique de ce traitement est l'exécution du présent contrat entre WGS et le CLIENT.

Les données à caractère personnel collectées et traitées par WGS à l'occasion de ce traitement ne font l'objet d'aucune prise de décision automatisées, y compris de profilage, d'aucun transfert à un quelconque destinataire, ni en dehors de l'Union Européenne.

WGS précise qu'elle n'a pas l'intention de vendre ou de commercialiser les données à caractère personnel des CLIENTS. WGS maintiendra les données à caractère personnel du CLIENT confidentielles.

Soucieux de toujours mieux répondre aux attentes des CLIENTS, il est possible que WGS partage certaines informations avec ses prestataires, qualifiés de « sous-traitants » au sens de la loi précitée (par exemple pour la fourniture d'infrastructures d'hébergement informatique). Dans tous les autres cas, les données à caractère personnel ne pourront pas faire l'objet d'une divulgation à un tiers sans le consentement préalable du CLIENT.

Ces données à caractère personnel sont conservées pour les durées suivantes :

- Les données nécessaires à la gestion de la relation commerciale sont conservées pour toute la durée du contrat,
- Les données nécessaires à l'envoi de communications commerciales sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale,
- Les données nécessaires à l'établissement de statistiques d'utilisation du présent site et/ou des Services sont conservées pendant une durée de 13 mois à compter du dépôt des cookies ou tout autre traceur dans l'équipement terminal du CLIENT.

Toutefois, les données permettant d'établir la preuve d'un droit ou d'un contrat, ou conservées au titre du respect d'une obligation légale, pourront faire l'objet d'une politique d'archivage intermédiaire pour une durée n'excédant pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont conservées, conformément aux dispositions en vigueur (notamment mais non exclusivement celles prévues par le code de commerce, le code civil et le code de la consommation).

CG Woosmap (V2.1.4) 9 / 16

Le CLIENT (ou les utilisateurs qu'il a autorisées à avoir un Identifiant aux fins de le représenter) disposent de droits d'accès et de rectification aux données le concernant, du droit d'effacement de celles-ci, du droit à la limitation du traitement, du droit d'opposition, au traitement de ces données ainsi que du droit à la portabilité des données, qu'ils peuvent exercer en s'adressant, par écrit, à WGS à l'adresse susmentionnée. Dans ce dernier cas, cette demande doit être signée de l'utilisateur du CLIENT et indiquer son identité.

Ils peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (la CNIL en France).

Les réponses obligatoires, à défaut desquelles le CLIENT ne pourra pas conclure le Contrat ni accéder aux Services, sont mentionnées comme telles sur les formulaires du présent site.

En outre et de manière spécifique à ce qui précède, WGS propose à tous les CLIENTS de leur adresser par courrier électronique des newsletters auxquelles ces derniers pourront souscrire en renseignant leur adresse de courrier électronique. Les adresses de courrier électronique ainsi recueillies font l'objet d'un traitement informatique dont la finalité est l'envoi de la newsletter de WGS. La base juridique de ce traitement est donc le consentement de la personne concernée.

L'usage de ces données est exclusivement réservé à WGS.

Les données des CLIENTS utilisées à des fins de prospection commerciale pourront être conservées pendant un délai de trois ans à compter de la fin de la relation commerciale.

Outre les droits précités, si un CLIENT ne souhaite plus recevoir de tels messages, il pourra retirer son consentement à tout moment en cliquant sur le lien prévu à cet effet, présent dans chaque newsletter.

Le respect de sa vie privée ainsi que la protection des informations personnelles que le CLIENT transmet à WGS sont essentielles et WGS s'efforce de les sécuriser en mettant en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour préserver la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Ainsi, les échanges entre les CLIENTS et WGS réalisés au moyen du présent site sont assurés au moyen du protocole de communication sécurisé « SSL ».

ARTICLE 17 - FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME WOOSMAP ET DE LA CONSOLE

WGS s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour atteindre les niveaux de qualité des Services prévus à l'Annexe Technique pour la Plateforme Woosmap.

WGS se réserve le droit de modifier, à tout moment, certaines fonctionnalités de la Console ou d'en ajouter des nouvelles qui seront automatiquement soumises au Contrat.

La Console est optimisée pour une navigation avec les deux versions les plus récentes des navigateurs suivants :

- Google Chrome
- Mozilla Firefox
- Windows uniquement : Internet Explorer, Microsoft Edge
- Apple : Safari uniquement.

WGS met en œuvre tous ses meilleurs moyens pour que la Plateforme Woosmap et la Console soient normalement accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sauf plage de maintenance, cas de force majeure ou autre événement hors du contrôle de WGS.

Par ailleurs, l'exploitation de la Plateforme Woosmap et/ou de la Console pourra être momentanément dégradée ou interrompue, en tout ou partie et à tout ou partie des Internautes et/ou Mobinautes, pour cause de maintenance, de mise à jour ou d'amélioration technique, dans le cadre des plages de maintenance convenues définies aux CP. La responsabilité de WGS ne pourra donc être engagée au titre de ces interruptions de service ou perturbations de fonctionnement.

Aucune stipulation du Contrat ne saurait être interprétée comme mettant à la charge de WGS une obligation de résultat en ce qui concerne la qualité des Services et/ou le fonctionnement de la Plateforme Woosmap, notamment leur disponibilité et

CG Woosmap (V2.1.4) 10 / 16

leur performance.

Les seules obligations de résultat souscrites par WGS par application du Contrat figurent à la « Convention de Niveaux de Services » (ou « SLA »), décrite en Annexe Technique, pour la seule Plateforme Woosmap. Il est expressément convenu que ce SLA ne sera pas applicable tant que les Services seront fournis à titre gratuit par WGS au CLIENT.

WGS ne saurait être tenue responsable du non fonctionnement, d'une impossibilité d'accès ou de dysfonctionnements de la Console imputables à un équipement non adapté, à des dysfonctionnements des services du fournisseur d'accès du CLIENT, à ceux du réseau internet. Il en sera de même pour toutes autres raisons extérieures à WGS.

WGS ne garantit pas que la Console fonctionnera sans interruption ni erreur.

ARTICLE 18 – CONFIDENTIALITE

18.1 - <u>Définition et champ d'application</u>

Sont considérées comme confidentiels toutes informations, données, documents de toute nature communiqués par l'une des parties à l'autre pour les besoins du Contrat, par oral, écrit ou par voie électronique et incluant, sans restriction, tout concept, stratégie industrielle, plan marketing, compte-rendu de réunion, mémorandum, analyse, maquette, dessin, prototype, échantillon, modèle, amélioration, perfectionnement, développement, méthodologie, savoir-faire, que ces éléments d'informations soient ou non protégeables au titre de la propriété intellectuelle.

En particulier, l'Annexe Technique est confidentielle.

Toutefois, il est précisé que le présent engagement de confidentialité ne s'applique pas aux informations :

- qui font déjà partie ou seraient amenées à faire partie au moment de leur divulgation, du domaine public et qui à ce titre sont ou seraient accessibles, non confidentiellement, sans que l'une des parties ne les fournissent à l'autre ; ou
- dont l'une des parties aura expressément et par écrit accepté, au profit de l'autre partie, la divulgation à des tiers ; ou
- qui devraient être divulguées à des autorités publiques ou judiciaires en vertu d'une décision de justice, d'une procédure d'instruction, d'une enquête ou de toute loi ou réglementation applicable après, dans la mesure où cela est légalement possible, en avoir préalablement alerté l'autre partie et avoir fourni ses meilleurs efforts pour limiter l'étendue de la divulgation.

18.2 – <u>Régime</u>

Chaque partie s'engage à ne divulguer aucune information confidentielle, aucun savoir-faire, aucun secret technique, de commerce ou de fabrique de l'autre partie, et à ne pas utiliser ces informations ou secrets à d'autres fins que la bonne exécution des présentes.

Les stipulations du présent article resteront en vigueur pendant les cinq (5) années qui suivront la communication des informations confidentielles. Par ailleurs, la présente obligation de confidentialité survivra à l'expiration des présentes, quelle qu'en soit la cause, aussi longtemps que les informations ou secrets concernés ne seront pas tombés dans le domaine public, dans la limite des cinq (5) années ci-dessus stipulées.

ARTICLE 19 – NON SOLLICITATION DE PERSONNEL

Chacune des parties renonce, sauf accord préalable et écrit de l'autre partie, à faire directement ou indirectement des offres d'engagement à tout collaborateur de l'autre partie qui a directement participé à l'exécution du Contrat ou à le prendre à son service sous quelque statut que ce soit. Cet engagement est valable pendant la durée d'exécution du Contrat augmentée d'une période de deux (2) ans à compter de son expiration.

Dans le cas où l'une des parties ne respecterait pas cet engagement, elle s'engage à dédommager l'autre partie en lui versant une indemnité égale à douze (12) fois la rémunération brute totale versée à ce collaborateur, au cours du mois précédant son départ.

ARTICLE 20 – RESILIATION DU CONTRAT

Sauf cas de force majeure tel que prévu à l'article « FORCE MAJEURE », en cas d'inexécution par l'une des parties d'une de

CG Woosmap (V2.1.4) 11 / 16

ses obligations substantielles, la résiliation du Contrat pourra lui être notifiée par l'autre partie, par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, trente (30) jours après une mise en demeure d'y remédier, adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, restée sans effet, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus.

ARTICLE 21 – FORCE MAJEURE

WGS ne sera pas tenue responsable pour tout défaut, retard ou inexécution de ses obligations au titre du Contrat, lorsque ce défaut, ce retard ou cette inexécution est lié à un cas de force majeure.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence française : les grèves totales ou partielles, internes ou externes à WGS, lock-out, intempéries, blocages des moyens de communication pour quelque raison que ce soit, pannes d'ordinateur ou serveur, problème électriques ou techniques bloquant les télécommunications, défaillance ou dysfonctionnement des réseaux de transmission via l'internet et tout autre cas indépendant de la volonté des parties, empêchant l'exécution normale du Contrat.

En outre, le CLIENT déclare avoir conscience de la complexité des réseaux mondiaux, de l'inégalité des capacités des différents sous-réseaux, de l'afflux à certaines heures des utilisateurs et des différents « goulots d'étranglement » à certains endroits de l'internet. Les protocoles actuels de transmission via l'internet ne permettant pas d'assurer de manière certaine et continue la bonne réception des messages et l'intégrité des documents transmis, la responsabilité de WGS ne pourra donc être recherchée en cas de mauvaise transmission due à une défaillance ou à un dysfonctionnement de ces réseaux de transmission.

En outre, l'internet étant accessible à tous et, notamment, à des personnes mal intentionnées, le CLIENT reconnaît que WGS ne peut garantir l'absolu secret des Données ni des correspondances échangées par les moyens mis à leur disposition sur la Console. Toutefois, WGS s'engage à prendre toutes les mesures à sa portée afin de garantir la sécurité des Données collectées et enregistrées.

Les parties mettront en œuvre leurs meilleurs efforts pour prévenir et diminuer les effets de l'inexécution de l'une quelconque des obligations des présentes causée par cette circonstance.

La partie à laquelle est opposé le cas de force majeure pourra notifier à l'autre la résiliation du Contrat dans le cas où les effets de ce cas de force majeure se prolongeraient plus de deux (2) mois.

Si à un stade quelconque de la réalisation des prestations, objet des présentes, le CLIENT refuse de prendre en compte les recommandations, préconisations ou mises en garde de WGS, cette dernière sera dégagée de la responsabilité qui lui incombe à due proportion des conséquences résultant du défaut de prise en compte desdites recommandations, préconisations ou mises en garde.

ARTICLE 22 – RESPONSABILITE

22.1 - Services fournis à titre gratuit

Tout Service fourni à titre gratuit au CLIENT l'est aux seules fins de permettre au CLIENT de tester celui-ci.

Sous réserve de toute disposition légale et/ou réglementaire impérative, tant que les Services sont fournis à titre gratuit par WGS au CLIENT, le CLIENT accepte expressément qu'il ne saurait engager la responsabilité de WGS à quelque titre que ce soit, cette dernière ne souscrivant par ailleurs vis-à-vis du CLIENT, sous la même réserve, aucune des garanties stipulées aux CG.

22.2 - Services fournis à titre payant

La responsabilité de WGS ne peut être recherchée que pour des dommages directs et prévisibles, exclusivement causés par un manquement de WGS à ses obligations.

WGS ne sera pas responsable des dommages indirects tels que, notamment, le préjudice moral, le préjudice commercial, de bénéfice, de chiffre d'affaires et de clientèle.

CG Woosmap (V2.1.4) 12 / 16

Tout manquement de l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles devra être prouvé.

Dans tous les cas, le montant des dommages et intérêts dus au CLIENT par WGS n'excédera pas le montant effectivement payé par le CLIENT au cours de l'année durant laquelle le fait générateur du préjudice subi par le CLIENT se sera produit.

Le CLIENT ne pourra engager de poursuites judiciaires à l'encontre de WGS en vue d'obtenir réparation d'un préjudice qu'il allèguerait au-delà d'un délai de trois (3) mois à compter du moment où il aura eu connaissance de l'inexécution de l'obligation et, au plus tard, de l'échéance du Contrat ou de sa date de résiliation qu'elle qu'en soit la cause.

Dans le cas où la responsabilité de WGS serait recherchée à raison d'un manquement par le CLIENT aux obligations qui lui incombent aux termes du Contrat ou des lois en vigueur, le CLIENT fautif s'engage à garantir WGS contre toutes condamnations prononcées à l'encontre de WGS ou indemnisation amiable. Cette garantie couvre tant les indemnités qui seraient éventuellement versées, que les honoraires raisonnables d'avocat et frais de justice qui seraient à la charge de WGS.

22.3 - Responsabilité du CLIENT

Le CLIENT est seul responsable de sa conformité à la législation en vigueur qui lui est applicable et, en particulier, à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel.

WGS pourra vérifier que le CLIENT respecte les exigences qui sont les siennes au titre du Contrat. En particulier, le CLIENT accepte que WGS procède de manière ponctuelle à des tests, notamment pour vérifier le respect des bonnes pratiques en matière de recueil du consentement des personnes concernées effectué par le CLIENT pour le compte de WGS.

En cas de manquement, WGS pourra adresser toute recommandation au CLIENT et, à défaut de mise en conformité du CLIENT, mettre un terme au Contrat conformément à l'article « RESILIATION DU CONTRAT ».

ARTICLE 23 – PUBLICITE

Sauf mention expresse contraire figurant aux CP, WGS pourra divulguer, par tous moyens, à tout tiers, à des fins commerciales ou à toute autre fin, le fait qu'elle fournit les prestations décrites par les présentes pour le CLIENT et utiliser toute marque ou logo de ce dernier, à condition que cette divulgation ne porte pas atteinte à l'image et à la notoriété du CLIENT.

ARTICLE 24 – VALIDITE

Toute clause des présentes qui viendrait à être déclarée nulle ou illicite par un juge compétent serait privée d'effet, mais sa nullité ne saurait porter atteinte aux autres stipulations, ni affecter la validité du Contrat dans son ensemble ou ses effets juridiques.

Toutefois, le Contrat dans son entier serait mis à néant si la nullité d'une ou plusieurs de ses clauses portait atteinte de façon substantielle à l'équilibre contractuel.

ARTICLE 25 – ELECTION DE DOMICILE ET NOTIFICATIONS

Aux fins d'exécution des présentes et de ses suites, les parties élisent domicile aux adresses énoncées au Contrat. Toute modification d'adresse devra être notifiée par la partie qui en est l'objet à l'autre partie.

Les notifications, mises en demeure et communications de toutes sortes entre les parties sont valablement faites par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse des parties.

La date de notification est la date de réception de la lettre recommandée, l'avis de réception faisant foi ou, à défaut de réception, la date de première présentation par les services postaux.

ARTICLE 26 – VERSION OPPOSABLE ENTRE LES PARTIES

Seule la version française du Contrat sera opposable entre les parties. La version anglaise (disponible ici : www.woosmap.com/policies/terms), proposée pour des raisons opérationnelles et aux seules fins de faciliter l'exécution du

CG Woosmap (V2.1.4) 13 / 16

Contrat par des personnes anglophones, ne liera pas les parties.

Les parties s'engagent expressément à ne pas communiquer la version anglaise du Contrat dans le cadre de toute procédure judiciaire. Seule la version française du Contrat aura valeur contractuelle.

ARTICLE 27 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Le Contrat est soumis à la loi française en toutes ses stipulations et ce quel que soit le lieu d'exécution des présentes.

EN CAS DE LITIGE ENTRE LES PARTIES DECOULANT DE L'INTERPRETATION, LA FORMATION ET/OU L'EXECUTION DU PRESENT CONTRAT ET A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE ENTRE LES PARTIES, COMPETENCE EXCLUSIVE EST ATTRIBUEE AUX TRIBUNAUX DE PARIS, NONOBSTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPELS EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU CONSERVATOIRES.

Les présentes Conditions Générales ont été mises à jour le 11 Décembre 2020.

CG Woosmap (V2.1.4) 14 / 16

Annexe Technique 1: Woosmap—Service Level Agreement ("Woosmap APIs SLA")

Service Level Agreement. Web Geo Services (WGS) will use reasonable commercial efforts to provide Woosmap API web and mobile interfaces that are operating and available to Clients 99.9% of the time in any calendar month. In the event Client experiences any of the Service performance issues defined below due to the unavailability of Services, Client will be eligible to receive Service Credits.

Client Service Credit Request. In order to receive Service Credits, Client must notify WGS within thirty (30) days from the time Client believes it is eligible to receive a Service Credit. Failure to comply with this requirement will forfeit Client's right to receive a Service Credit.

Maximum Service Credit. The aggregate maximum number of Service Credits to be issued by WGS to Client for any and all Downtime Periods that occur in a single calendar month will not exceed fifteen days of Service added to the end of Client's term for the Service. Service Credits may not be exchanged for, or converted to, monetary compensation.

Woosmap API SLA Exclusions. The Woosmap API SLA does not apply to any Service(s) that expressly exclude this Woosmap API SLA (as stated in the documentation for such services) and any performance issues: (i) caused by factors outside of WGS's reasonable control; (ii) that resulted from any actions or inactions of Client or any third parties; or (iii) that resulted from Client's equipment and/or third party equipment (not within the primary control of WGS). This Woosmap API SLA states Client's sole and exclusive remedy for any failure by WGS to meet this Woosmap API SLA.

Definitions. The following definitions apply to this Woosmap API SLA.

"**Downtime**" means, for a Domain or Application, if average latency (excepted data management API) is greater than fifteen seconds. Downtime is measured based on server side error rate.

"**Downtime Period**" means, for a Domain, a period of ten consecutive minutes of Downtime. Intermittent Downtime for a period of less than ten minutes will not be counted towards any Downtime Periods.

"Monthly Uptime Percentage" means total number of minutes in a calendar month minus the number of minutes of Downtime suffered from all Downtime Periods in a calendar month, divided by the total number of minutes in a calendar month.

"Scheduled Downtime" means those times where WGS notifies Clients of periods of Downtime seven days prior to the commencement of such Downtime. There will be no more than twelve hours of Scheduled Downtime per calendar year. Scheduled Downtime is not considered Downtime for purposes of this Woosmap API SLA, and will not be counted towards any Downtime Periods.

"**Domain**" means one of the sites or URLs authorized to use an individual Woosmap API Public Key, for example www.woosmap.com.

"Service" means the Woosmap API provided by WGS to Client under the Woosmap Premium Plan Agreement.

"Service Credit" means: (a) three days of Service added to the end of Client's term for the Service, at no charge to Client, if the Monthly Uptime Percentage for any calendar month is between 99.0% and 99.9%; or (b) seven days of Service added to the end of Client's term for the Service, at no charge to Client, if the Monthly Uptime Percentage for any calendar month is between 99.0% and 95.0 %; or (c) fifteen days of Service added to the end of Client's term for the Service, at no charge to Client, if the Monthly Uptime Percentage for any calendar month is less than 95.0%.

CG Woosmap (V2.1.4) 15 / 16

Annexe Technique 2 : Description du produit

Documentation disponible à l'adresse suivante : https://developers.woosmap.com/

CG Woosmap (V2.1.4) 16 / 16